

Pages de Profils

INSEE NORD-PAS-DE-CALAIS



Volet 1

En 2010, la fonction publique emploie 330 000 salariés en Nord-Pas-de-Calais dont 17 000 bénéficiaires de contrats aidés, occupant ainsi un actif sur cinq. Si le poids relatif de chacun des trois versants de la fonction publique – État, hospitalier et territorial – est comparable en Nord-Pas-de-Calais et dans les autres régions françaises, la structure de la fonction publique de la région conserve ses propres spécificités. Par ailleurs, comme au niveau national, les trois quarts des salariés de la fonction publique occupent des postes d'agents de service, de professeurs ou de professionnels de la santé et du social. Contrairement à la population active occupée prise dans son ensemble, les femmes sont davantage présentes que les hommes. Depuis quelques années, la fonction publique est confrontée à des enjeux liés au renouvellement des effectifs, la part des 55 ans et plus dépassant les 20 % dans certaines professions telles que les personnels des services aux particuliers ou les ouvriers qualifiés.

L'emploi public en région Nord-Pas-de-Calais : Effectif et caractérisation

Véronique Bruniaux

Delphine Léglise

Service études et diffusion



L'emploi public est au cœur du développement économique, social et humain des territoires. S'il est toujours le socle de l'action publique, l'emploi public a connu d'importantes mutations au cours des dernières décennies. Les vagues de décentralisation, la déconcentration des pouvoirs de l'État et le besoin croissant de services publics ont notamment amené à moduler le poids respectif des trois versants de la fonction publique : Fonction publique de l'État (FPE), Fonction publique territoriale (FPT) et Fonction publique hospitalière (FPH) [Encadré 1](#). Selon la Direction générale des collectivités locales (DGCL), environ 135 000 salariés ont été transférés de l'État vers la fonction publique territoriale entre 2006 et 2010. Enfin, les évolutions de l'emploi public continueront à être affectées dans les prochaines années par le vieillissement des agents de la fonction publique (près d'un agent titulaire sur trois est aujourd'hui âgé de plus de 50 ans) et par le non remplacement systématique des départs à la retraite.

DIFFÉRENTS PÉRIMÈTRES POUR DÉNOMBRER LES EFFECTIFS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Dénombrer les effectifs de l'emploi public est relativement complexe étant donné que différentes définitions et, par conséquent, différents périmètres peuvent être retenus. Le tableau de synthèse en annexe permet de replacer ces différents périmètres dans l'ensemble des effectifs salariés (y compris les bénéficiaires de contrats aidés). Dans sa première acception, la notion d'emploi public renvoie à une approche économique utilisée notamment par la comptabilité nationale. Dans cette approche, sont comptabilisées les personnes travaillant à titre principal dans des services non marchands, qu'ils soient publics tels que les administrations ou organismes publics, ou de droit privé financés majoritairement par prélèvements obligatoires, tels que les caisses de sécurité sociale, les offices de tourisme ou les organismes consulaires [Colonnes 1 à 3 du tableau en annexe](#). On dénombre alors 372 600 salariés en Nord-Pas-de-Calais au 31 décembre 2010 sur un total national de 6 040 700.

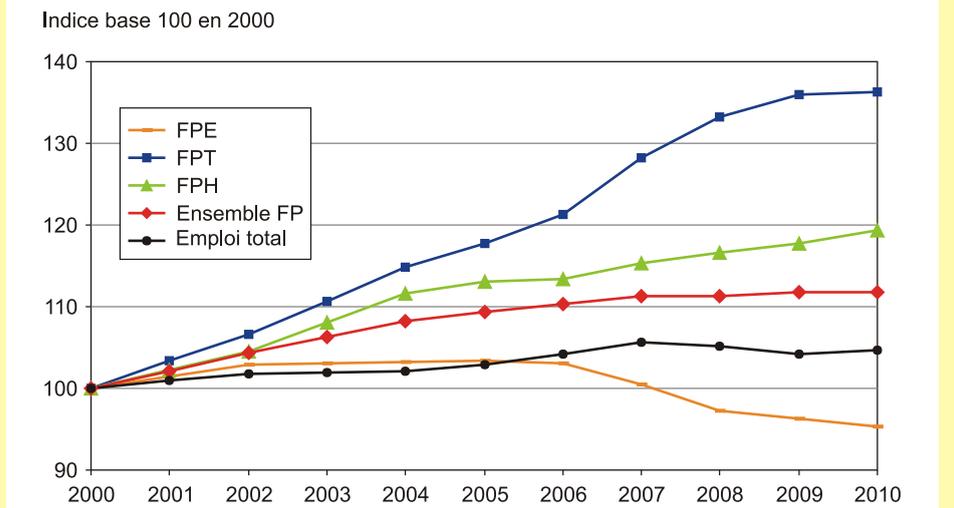
Cependant, dans cette étude, c'est la seconde approche de l'emploi public, fondée sur la notion juridique de la fonction publique, qui a été retenue. Sont ici comptabilisés les salariés des personnes morales et organismes dans lesquels le recrutement relève du droit public. Ainsi, les organismes privés non marchands cités précédemment ne sont plus retenus alors que les organismes publics

Encadré 1 : ÉVOLUTIONS DE LA FONCTION PUBLIQUE AU COURS DE LA DERNIÈRE DÉCENNIE

Un premier dénombrement des emplois de la fonction publique avait été publié en 2007 à partir de la source Clap 2004 [Pour en savoir plus](#). Cependant, les données de la présente publication ne sont pas directement comparables aux données publiées en 2007. Ainsi, aucune évolution ne peut être calculée en raison, d'une part, du changement de source – passage de Clap à Siasp [Encadré méthodologique](#) – et, d'autre part, des différences de champs statistiques. Dans la source Clap, par exemple, les effectifs du ministère de la Défense n'étaient pas pris en compte et la méthode de comptabilisation des effectifs de la fonction publique sans doubles comptes n'était pas aussi précise. Si la mise en place du système Siasp entraîne une rupture de série, elle permet néanmoins d'établir un premier point de comparaison pour les prochaines études sur l'emploi public.

Jusqu'à présent, seules les sources et traitements réalisés au niveau national permettent d'étudier l'évolution des effectifs de la fonction publique. Entre 2000 et 2010, les effectifs au niveau France entière ont crû de + 11,7 % quand l'emploi total augmentait de + 4,7 %. Les effectifs de la fonction publique hospitalière sont en hausse régulière (+ 19,3 % au cours de la période). En lien avec les transferts de compétences, les effectifs de la fonction publique territoriale augmentent, enregistrant une accélération entre 2006 et 2009 puis une stabilisation en fin de période (+ 36,3 % au total). Inversement, les effectifs de la fonction publique de l'État, relativement stables entre 2000 et 2006, décroissent de - 4,7 % sur l'ensemble de la période.

Graphique : ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE LA FONCTION PUBLIQUE EN FRANCE ENTIÈRE



Source : Siasp (Insee), traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

marchands, tels que les caisses de crédits municipaux ou les maisons de retraite publiques, le sont [Cases grisées du tableau en annexe](#).

Toujours selon cette approche, on dénombre 329 600 salariés en Nord-Pas-de-Calais au 31 décembre 2010 – y compris 16 800 bénéficiaires de contrats aidés [Tableau 1](#) et 12 700 enseignants du secteur privé – sur un total national de 5 514 200. Le périmètre de chaque versant de la fonction publique – FPE, FPT ou FPH – s'appuie ensuite essentiellement sur la catégorie juridique de l'employeur.

En Nord-Pas-de-Calais, la fonction publique représente 21,7 % de l'emploi total contre 20,6 % au niveau national. Elle représente, en outre, 8,2 % de la population totale de la région contre 8,5 % au niveau national. Deux raisons expliquent la surreprésentation des

agents publics dans l'emploi total de la région et leur sous-représentation au sein de la population totale du Nord-Pas-de-Calais. D'une part, le taux de chômage est plus élevé en Nord-Pas-de-Calais (12,8 % au quatrième trimestre de 2010) qu'au niveau national (9,2 % au quatrième trimestre). D'autre part, le taux d'emploi du Nord-Pas-de-Calais (57,4 % en 2010) est inférieur au taux d'emploi national (63,3 % en 2010).

LES EFFECTIFS DES TROIS VERSANTS DE LA FONCTION PUBLIQUE EN NORD-PAS-DE-CALAIS : DES DIFFÉRENCES PAR RAPPORT AUX MOYENNES DES AUTRES RÉGIONS

La fonction publique de l'État regroupe les effectifs des ministères civils, de la Défense, des établissements publics administratifs

nationaux ou locaux soit 139 700 salariés en Nord-Pas-de-Calais (dont 6 900 bénéficiaires de contrats aidés). Son poids dans l'ensemble de la fonction publique est proportionnellement moindre dans la région qu'au niveau national, avec des taux respectifs de 42,4 %, et 45,5 % du fait, notamment, d'une présence moins importante des effectifs de la Défense.

Inversement, la fonction publique territoriale, dont relèvent notamment les communes, les Départements et la Région, est davantage représentée au sein de l'ensemble de la fonction publique régionale qu'en moyenne nationale. Ses effectifs représentent ainsi 36,3 % des effectifs de la fonction publique régionale contre 34,0 % en moyenne nationale. A noter que le Nord et le Pas-de-Calais figurent parmi les dix départements français comptant le plus de communes. Elle regroupe 119 600 salariés (y compris 8 700 bénéficiaires de contrats aidés) en Nord-Pas-de-Calais, soit 6,4% du total national.

De même, la fonction publique hospitalière, qui rassemble les hôpitaux publics, les établissements médico-sociaux et sociaux, est proportionnellement un peu plus présente en Nord-Pas-de-Calais qu'au niveau France entière. Ses effectifs représentent ainsi 21,4 % de l'ensemble des agents publics régionaux, contre 20,5 % au niveau national. La part de médecins y est identique à la moyenne nationale. Les 70 400 salariés de la FPH (y compris 1 300 bénéficiaires de contrats aidés) représentent 6,2% de l'ensemble des salariés de la FPH au niveau national, soit une part comparable au poids de la population régionale dans la population française.

UN POIDS DES CONTRATS AIDÉS ÉLEVÉ

Parmi les salariés de la fonction publique, on distingue les titulaires, les non titulaires, les militaires, les bénéficiaires de contrats aidés et les « autres catégories et statuts ». Les emplois de cette dernière population relèvent de contrats particuliers non régis

par les règles de droit commun des agents non titulaires stricto sensu. Ces « autres catégories et statuts » recouvrent principalement des enseignants d'établissements privés sous contrat et des ouvriers d'État dans la FPE, des assistants maternels et familiaux dans la FPT, des médecins dans la FPH et des apprentis dans les trois versants.

Quel que soit le versant de la fonction publique, plus de sept salariés sur dix sont titulaires. La région se caractérise par une part des bénéficiaires de contrats aidés plus importante qu'en moyenne nationale ou de France de province, que l'on retrouve essentiellement dans la FPT et dans la FPE. En effet, les politiques d'insertion se sont très tôt développées dans la région en raison d'un fort taux de chômage, et plus particulièrement d'un taux de chômage de longue durée relativement élevé. Ainsi, 70 % des bénéficiaires de ces contrats étaient des chômeurs de longue durée dans la région contre 56 % en moyenne nationale.

Tableau 1 : LA FONCTION PUBLIQUE EN 2010

Unités : nombre, %

	Nord-Pas-de-Calais	Part	France entière	Part	Part du Nord-Pas-de-Calais dans le total national
Ensemble de la fonction publique	329 600	100,0	5 514 200	100,0	6,0
<i>dont emplois aidés</i>	16 800	5,1	142 600	2,6	11,8
Fonction publique d'État	139 700	42,4	2 507 500	45,5	5,6
<i>dont ministères de l'enseignement</i>	94 500	28,7	1 397 600	25,3	6,8
<i>dont ministères économique et financier</i>	12 200	3,7	223 100	4,0	5,5
<i>dont Intérieur, Outre-mer, collectivités territoriales et Immigration</i>	14 900	4,5	288 700	5,2	5,2
<i>dont Écologie, Énergie, Développement durable et Mer</i>	4 300	1,3	88 700	1,6	4,8
<i>dont Justice et Libertés</i>	5 200	1,6	76 300	1,4	6,8
<i>dont Défense</i>	5 000	1,5	301 000	5,5	1,7
<i>dont autres</i>	3 600	1,1	132 200	2,4	2,7
Fonction publique territoriale	119 600	36,3	1 876 200	34,0	6,4
<i>dont Régions et Départements</i>	24 900	7,6	375 500	6,8	6,6
<i>dont communes</i>	68 300	20,7	1 050 000	19,0	6,5
Fonction publique hospitalière	70 400	21,4	1 130 400	20,5	6,2
<i>dont hôpitaux</i>	63 000	19,1	1 018 926	18,5	0,1
Population	4 038 200		64 612 900		6,2
Part de la fonction publique dans la population	8,2		8,5		
Emploi total	1 517 016		26 816 525		5,7
Part de la fonction publique dans l'emploi total	21,7		20,6		

Source : Siasp au 31 décembre 2010 et recensement de la population 2010, exploitation principale au lieu de résidence, estimation d'emploi localisée (Insee).

UNE RÉPARTITION PAR CATÉGORIE STATUTAIRE DIFFÉRENTE D'UN VERSANT À UN AUTRE

Les salariés de la fonction publique peuvent également se différencier selon leurs catégories statutaires : en moyenne régionale comme en moyenne nationale, la catégorie (ou cadre) A regroupe 30 % des effectifs, la catégorie (ou cadre) B, 20 % des effectifs, et la catégorie (ou cadre) C, près de la moitié des effectifs.

Cependant, la répartition par catégorie varie fortement selon le versant de la fonction publique considéré et l'évolution des métiers et des compétences. Dans la FPE, les cadres A représentent plus de la moitié des agents en raison principalement de la part des

enseignants. Le corps des professeurs des écoles – qui remplace depuis 1989 le corps des instituteurs, de catégorie B – relève de la catégorie A. De même, le corps de commandement de la police nationale, initialement classé en catégorie B est classé en catégorie A depuis 2005. Par ailleurs, à la même période, le corps d'encadrement et d'application de la police nationale, classé auparavant en catégorie C, alimente les effectifs de catégorie B. Dans la FPH, même si la catégorie C, composée le plus souvent d'aides-soignants, regroupe la moitié des effectifs, la catégorie B est proportionnellement davantage représentée que dans les autres fonctions publiques. En effet, même si, à l'instar des instituteurs, les infirmiers sont recrutés en catégorie A depuis 2010, environ la moitié des effectifs en place a

choisi de rester en catégorie B. Quant à la FPT, la catégorie C y est majoritaire avec près de quatre agents sur cinq.

Cette ventilation par catégorie se révèle cependant trop synthétique ; elle ne permet pas de mettre en avant le domaine d'activité ni les métiers exercés dans la fonction publique. Pour cela, la nomenclature d'activité ainsi que la catégorie socioprofessionnelle ont été retenues pour mieux caractériser les agents de la fonction publique.

DES ACTIVITÉS CONCERNANT PEU DE SECTEURS...

Les deux tiers des salariés de la fonction publique sont classés dans le secteur de l'administration publique. Même au niveau

Tableau 2 : PART DES FEMMES ET DES 55 ANS ET PLUS DANS LA FONCTION PUBLIQUE EN 2010

Unités : nombre, %

	Nombre de femmes	Part des femmes		Nombre des 55 ans et plus	Part des 55 ans et plus		Part des 55 ans et plus chez les femmes	
		Nord-Pas-de-Calais	France		Nord-Pas-de-Calais	France	Nord-Pas-de-Calais	France
Ensemble de la fonction publique	203 000	61,6	61,1	43 900	13,3	14,4	12,6	14,3
dont emplois aidés	11 100	65,8	70,2	1 600	9,7	10,9	9,0	10,7
Fonction publique de l'État	80 200	57,4	54,4	17 900	12,9	14,2	12,0	14,9
dont titulaires	52 600	60,1	59,4	13 400	14,5	17,2	13,4	16,6
dont militaires	800	11,9	14,7	100	1,6	1,4	c	1,0
dont non titulaires et autres catégories et statuts	21 100	63,7	60,1	3 700	11,2	13,1	9,5	12,2
<i>dont enseignants du privé sous contrat</i>	9 200	72,4	74,0	1 800	14,5	17,9	12,8	16,8
dont emplois aidés	5 600	82,1	84,9	700	10,1	13,0	9,9	13,1
Fonction publique hospitalière	52 500	74,6	77,4	6 700	9,5	11,8	8,0	10,2
dont titulaires	40 200	77,5	80,6	4 900	9,5	11,5	8,5	10,5
dont non titulaires et autres catégories et statuts	11 300	65,6	67,7	1 700	12,8	12,8	6,3	9,5
<i>dont médecins</i>	3 000	47,1	49,0	1 000	15,9	20,7	8,7	13,9
dont emplois aidés	1 000	81,6	81,7	100	7,8	8,8	7,2	8,5
Fonction publique territoriale	70 200	58,7	60,3	19 300	16,2	16,2	16,7	16,6
dont titulaires	48 400	55,5	57,7	14 200	16,3	16,9	16,7	17,4
dont non titulaires et autres catégories et statuts	17 400	73,4	70,6	4 300	17,9	14,7	18,7	15,2
<i>dont assistantes familiales</i>	5 100	97,5	96,2	1 900	35,7	35,9	35,8	35,8
dont emplois aidés	4 400	50,6	53,4	800	9,7	9,7	8,2	8,3
Ensemble de la population en emploi	699 000	45,8	47,5	165 600	10,9	12,7	11,2	12,9

c : résultat confidentiel par application des règles sur le secret statistique.

Source : Siasp au 31 décembre 2010 et recensement de la population 2010, exploitation principale au lieu de résidence (Insee).

le plus fin de la nomenclature d'activités NAF, le taux est de 62 % pour l'activité d'administration publique générale, essentiellement dans les versants État et territorial. Près d'un salarié sur cinq est classé en activité pour la santé humaine, quasi exclusivement en activité hospitalière. Ces parts sont proches de celles observées en moyennes nationales et de France de province. Toutefois, les activités de santé humaine et d'action sociale sans hébergement sont proportionnellement davantage présentes dans la région avec 23,4 % contre 20,2 % en France entière et 21,1 % en France de province.

... ET DES MÉTIERS REGROUPÉS AU SEIN D'UN NOMBRE LIMITÉ DE CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

Bien que l'approche par les catégories socio-professionnelles ne permette pas de rendre compte de la diversité des métiers exercés par les agents de la fonction publique, elle fournit les premiers éléments de cadrage qui seront approfondis dans les prochaines publications sur l'emploi public.

Sur quarante-deux catégories socio-professionnelles agrégées, vingt-cinq sont exercées au sein de la fonction publique. Cependant, près des trois quarts de ces agents se retrouvent dans seulement quatre catégories, en Nord-Pas-de-Calais comme en moyenne nationale : 133 000 agents de service, très présents dans les trois versants de la fonction publique et tout particulièrement dans la

FPT, suivis de 44 000 professeurs et professions scientifiques et 39 000 professeurs des écoles et instituteurs, majoritaires dans la FPE, ainsi que 30 000 professionnels intermédiaires de santé et du social, essentiellement dans la FPH.

UNE FORTE PRÉSENCE DES FEMMES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

En 2010, 46 % de la population active occupée sont des femmes. Dans la fonction publique, cette part s'élève à 62 % (Tableau 2). Elles sont particulièrement présentes dans les professions intermédiaires de santé et du social telles que les infirmières, dont elles représentent 83,2 % des effectifs, ou en tant que professeurs des écoles et institutrices, avec 72,5 %.

UN DÉFI DÉMOGRAPHIQUE À RELEVER PROCHAINEMENT, MÊME SI LA RÉGION EST UN PEU PLUS JEUNE QU'EN MOYENNE NATIONALE

Alors que la moyenne d'âge est de 39 ans pour l'ensemble des actifs occupés, celle des salariés de la fonction publique est de 42 ans, pour les hommes comme pour les femmes, et ce quel que soit le versant de la fonction publique considéré. Cette moyenne d'âge varie également peu d'une région à une autre.

Au niveau national, les agents d'au moins 55 ans représentent 14,4 % des effectifs, soit 1,7 point de plus que pour les personnes

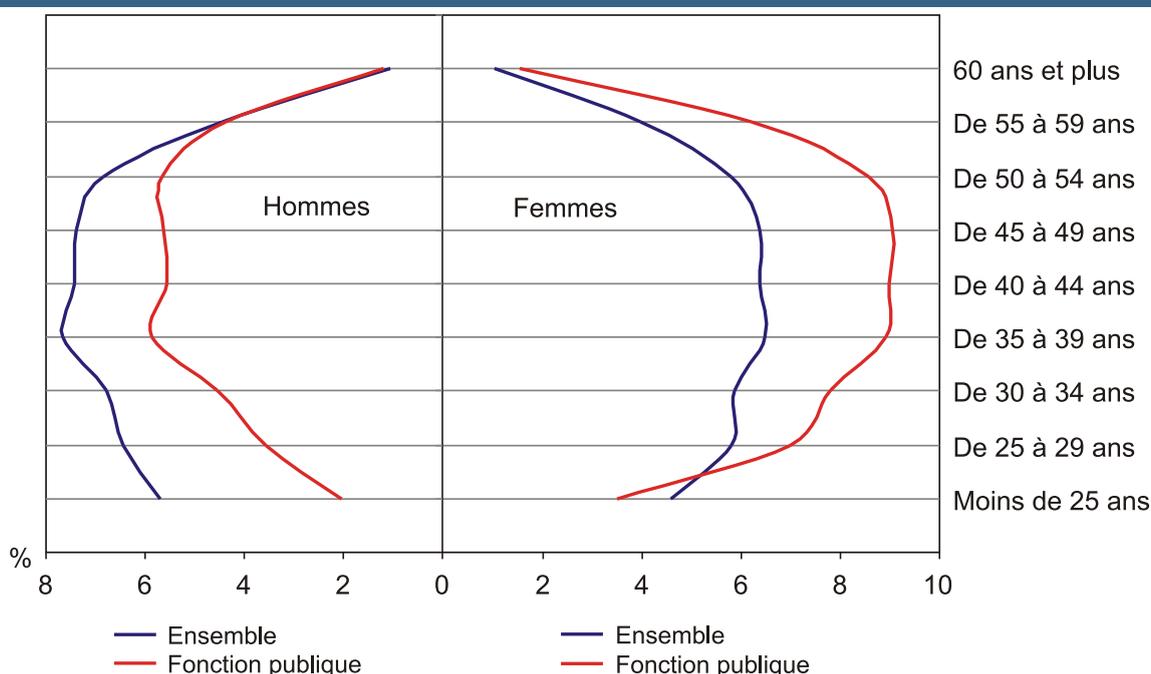
en emploi. Malgré la relative jeunesse de sa population, les questions de renouvellement démographique et de gestion des ressources humaines concernent également le Nord-Pas-de-Calais dans la mesure où les agents âgés de 55 ans ou plus en 2010 représentent 13,3 % des effectifs, soit 2,4 points de plus que pour les actifs en emploi.

La part des 55 ans ou plus est variable selon le versant de la fonction publique considéré (Pyramides des âges). Ainsi, c'est dans la fonction publique territoriale, que ce soit aux niveaux régional ou national, que leur part est la plus importante avec un taux de 16,5 % (4,0 % pour les 60 ans ou plus). À l'opposé, avec une part de 55 ans ou plus de 8 %, la fonction publique hospitalière est la moins concernée. Quant à la fonction publique de l'État, la part des 55 ans ou plus y atteint 12 %. Au niveau national, leur part est un peu plus importante pour ces deux dernières avec respectivement 10 % et 15 %.

UNE PART DES 55 ANS ET PLUS QUI PEUT DÉPASSER 20 % DES EFFECTIFS

Pour certaines activités ou catégories professionnelles, la part des 55 ans ou plus est particulièrement importante. Ainsi, dans la fonction publique territoriale, l'activité d'administration publique des activités économiques est la plus concernée avec 28 %, suivie de l'action sociale sans hébergement avec 20 %. Au sein de ces deux activités, ce sont les personnels des services directs

Pyramide des âges 1 : SALARIÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE ET ENSEMBLE DES SALARIÉS, DANS LE NORD-PAS-DE-CALAIS, EN 2010



Source : Siasp au 31 décembre 2010 (Insee).

aux particuliers de catégorie C qui enregistrent les parts les plus élevées avec 45 % pour la première et 29 % pour la seconde. Par ailleurs, au sein de l'activité d'administration publique générale, la part des 55 ans et plus est de 25 % pour les ouvriers qualifiés. Au sein de la fonction publique de l'État, 19 % des techniciens et des professions intermédiaires ont 55 ans ou plus. Cette part peut même atteindre 29 % lorsqu'ils sont titulaires. Au sein de la fonction publique hospitalière, la part des 55 ans et plus atteint en moyenne 23 % pour les agents de catégorie A.

DES PROJECTIONS D'EFFECTIFS DIFFICILES À RÉALISER À L'HORIZON 2020

Les projections d'effectifs de la fonction publique semblent difficiles à réaliser. En effet, les réformes des retraites jouent bien évidemment sur l'âge de cessation d'activité avec une tendance à l'allongement de la carrière professionnelle. Mais les politiques de recrutement, dans un contexte de non renouvellement systématique des fonctionnaires partant à la retraite, ont également un impact important sur les évolutions futures des effectifs des trois fonctions publiques.

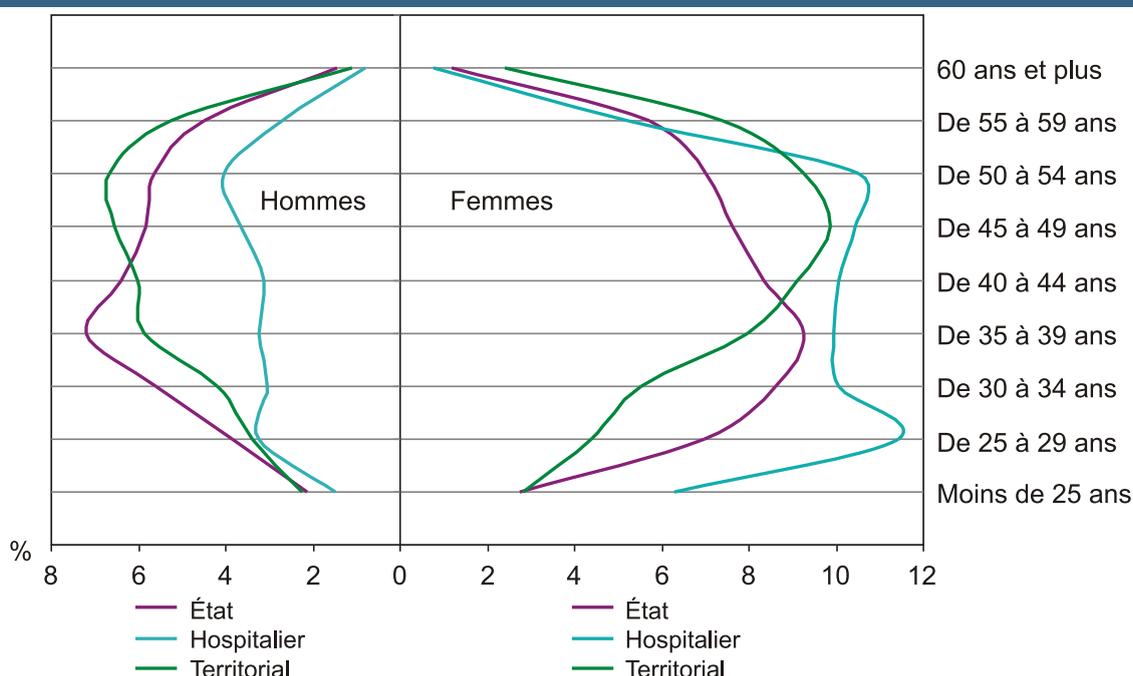
Les départs de fins de carrière sont naturellement plus massifs dans les secteurs employant le plus de séniors tels que les

secteurs de l'administration publique, de l'éducation et de la santé ou de l'action sociale [Pour en savoir plus](#). L'outil de simulation des départs de fin de carrière de l'Insee ne permet cependant pas de distinguer les effectifs de la fonction publique de ceux des secteurs privé ou semi-public. Néanmoins, certaines familles professionnelles majoritairement occupées par les salariés de la fonction publique peuvent être étudiées et donner des tendances à l'horizon 2020. Par exemple, en Nord-Pas-de-Calais, en tenant compte de la démographie et en poursuivant les tendances observées dans un passé récent, 12 100 enseignants seraient âgés d'au moins 55 ans entre 2010 et 2015, et 12 200 entre 2016 et 2020. Un pic de cessations d'activité est actuellement observé entre 60 et 62 ans, cette tranche d'âge représentant 49 % des départs de fin de carrière. À l'horizon 2020, à âge de départ légal à la retraite inchangé, les départs entre 60 et 62 ans ne représenteraient plus que 43 % du total des cessations.

Dans son rapport sur les métiers territoriaux en Nord-Pas-de-Calais, le CNFPT estime que 42 % des agents présents au 31 décembre 2007 auront atteint l'âge moyen de départ à la retraite de leur cadre d'emplois en 2020 (selon une projection prenant comme hypothèses qu'aucun agent ne quitterait la collectivité pour une autre raison que la retraite, qu'aucun agent n'intégrerait la collectivité jusqu'en

2020 et que l'âge moyen de départ à la retraite n'évoluerait pas entre 2007 et 2020). Entre 2011 et 2015, les collectivités et établissements publics territoriaux du Nord-Pas-de-Calais hors centres de gestion et caisses des écoles devraient connaître environ 2 800 départs tous les ans et 3 200 entre 2016 et 2020. Les départs à la retraite devraient être plus élevés que la moyenne régionale dans les conseils généraux, les Centres communaux d'action sociale (CCAS) et les caisses de crédit municipal, les communes de 1 000 à 3 499 habitants et celles de 20 000 à 79 999 habitants.

Pyramide des âges 2 : SALARIÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE SELON LES TROIS VERSANTS : ÉTAT, HOSPITALIER ET TERRITORIAL, DANS LE NORD-PAS-DE-CALAIS, EN 2010



Source : Siasp au 31 décembre 2010 (Insee).

Tableau Annexe : VENTILATION DES EFFECTIFS SALARIÉS (Y COMPRIS EMPLOIS AIDÉS) AU 31 DÉCEMBRE 2010

Statut juridique de l'employeur		Administrations publiques ou services non marchands					Hors administrations publiques ou services marchands		
		Statut de recrutement de droit commun de l'agent					Statut de recrutement de droit commun de l'agent		
		Colonne					Colonne		
Ligne	Intitulé	Code CJ	1 Droit public	2 Droit public particulier	3 Droit privé	4 Droit public	5 Droit privé à statut	6 Droit privé	
1	Administrations de l'État	71	Ministères, autorités constitutionnelles et autorités administratives indépendantes Nord-Pas-de-Calais 1 14 900 dont Enseignants du privé sous contrat (2) 12 700 France 2 033 400 dont Enseignants du privé sous contrat (2) 142 400						
2	Collectivités territoriales	72	Régions, départements, communes Nord-Pas-de-Calais 92 200 France 1 425 900						
3	Établissements publics administratifs (Épa)	73	Épa nationaux : ANPE, Crous, CNRS, Inra, Inserm, FranceAgriMer (1)... EPLE, Épa des collectivités territoriales, hôpitaux publics, étab. médico-sociaux Nord-Pas-de-Calais 118 500 France 1 969 000	Organismes consulaires, associations syndicales autorisées, associations foncières urbaines ou de remembrement	Caisses nationales du régime général de Sécurité sociale	OPH, caisses de crédit municipal, maisons de retraite publiques, divers Épa locaux marchands, institut jeunes aveugles ou sourds, hôpital. Des Quinze-Vingts, caisse des dépôts et consignations (1) Nord-Pas-de-Calais 4 000 France 85 700			
4	Autres organismes soumis au droit administratif	74	GIP non marchands, Groupements de coopération sanitaire, Agences dépt. d'insertion Nord-Pas-de-Calais 600 France 8 000	GIP non marchands, Groupements de coopération sanitaire, Agences dépt. d'insertion Nord-Pas-de-Calais 600 France 8 000	IGSA, institut franco-allemand St Louis... Nord-Pas-de-Calais 0 France 1 400	Cercles et foyers des armées Nord-Pas-de-Calais 0 France 200		Cultes d'Alsace-Lorraine Nord-Pas-de-Calais 0 France 400	

Tableau Annexe (suite) : VENTILATION DES EFFECTIFS SALARIÉS (Y COMPRIS EMPLOIS AIDÉS) AU 31 DÉCEMBRE 2010

		Administrations publiques ou services non marchands			Hors administrations publiques ou services marchands						
		Statut de recrutement de droit commun de l'agent			Statut de recrutement de droit commun de l'agent						
Ligne	Statut juridique de l'employeur	Colonne			Colonne						
		1 Droit public	2 Droit public particulier	3 Droit privé	4 Droit public	5 Droit public particulier	6 Droit privé				
5	Personnes morales de droit public soumises au droit commercial	4		Ademe, BRGM, CEA, Charbonnages de France, Cirad, CNES, Onera, INA, institut français du pétrole, opéra national de Paris, réunion des musées nationaux, offices de tourisme...	Office national des forêts	RATP, SNCF, Banque de France	Établissement français du sang, grands ports maritimes, Ugap, AFD, Opac ou OPH, Epic locaux et régies				
6	Personnes physiques, sociétés commerciales	1,2,3,5,6 (hors32)		Safer		La Poste, EDF, GDF, Aéroports de Paris	Air France, France Télécom, France Télévision, DCNS, Giat industries - Nexter, Imprimerie nationale...				
7	Organismes privés spécialisés et groupements de droit privé	8,9		Organismes de protection sociale, enseignement privé sous contrat, hôpitaux à but non lucratif, associations Odac, associations Odal			Mutuelles, comités d'entreprise, organismes professionnels, syndicats de propriétaires, associations et fondations non à financement public majoritaire				
8	Statuts non ventilés	7,4									
TOTAL		Nord-Pas-de-Calais France	325 600 5 428 300	Nord-Pas-de-Calais France	3 400 51 700	Nord-Pas-de-Calais France	4 100 95 300	Nord-Pas-de-Calais France	27 600 585 000	Nord-Pas-de-Calais France	27 200 893 600 17 655 300

Les chiffres sont arrondis à la centaine, les effectifs trop faibles ont été mis à zéro par convention. Les totaux sont calculés sur les données initiales.

(1) Offices agricoles (Epic) intégrés dans FranceAgriMer en 2009 (Épa).

(2) Les enseignants du privé sous contrat figurent dans la ligne 1 colonne 1 depuis le Rapport annuel 2013 sur l'emploi public. Auparavant, ils étaient inclus dans les effectifs de la ligne 7 colonne 3.

Note de lecture : les effectifs salariés sont classés selon le statut juridique de l'employeur (ici en ligne) c'est-à-dire selon la catégorie juridique de l'établissement employeur et selon le statut de recrutement (ici en colonne) en distinguant à la fois s'il s'agit de services non marchands (trois premières colonnes) ou de services non marchands (trois dernières colonnes) et s'il s'agit d'un recrutement de droit public ou de droit privé. Ainsi, les caisses nationales du régime général de la sécurité sociale apparaissent en ligne 3 colonne 3 sont des établissements publics administratifs dont le code juridique commence par 73 qui recrutent leurs salariés sous contrat de droit privé. Ces établissements emploient 800 salariés en Nord-Pas-de-Calais et 15 000 au niveau national.

Source : Siasp (Insee, traitement DGAPP et Insee Nord-Pas-de-Calais) ; Clap (Insee).

Encadré 2 : MÉTHODOLOGIQUE

Jusqu'en 2009, les effectifs des trois versants de la fonction publique étaient mesurés à partir de différentes sources (Fichier annuel de paye des agents de l'État (FGE) depuis 1976 pour la fonction publique de l'État, enquêtes Colter depuis 1980 et bilans sociaux pour la fonction publique territoriale, enquêtes SAE et enquêtes auprès des Etablissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) de la Drees pour la fonction publique hospitalière, ainsi que les déclarations annuelles de données sociales (DADS) depuis 1993 pour les données sur les rémunérations des fonctions publiques territoriale et hospitalière). Depuis 2009, un nouveau Système d'information sur les agents des services publics (Siasp) a été mis en place par l'Insee en collaboration avec la DGAFP, la DGCL et la Drees, pour se substituer aux dispositifs d'informations statistiques particuliers aux trois fonctions publiques et donc non homogènes.

Siasp s'inscrit dans le contexte de l'élaboration d'un socle annuel et trimestriel d'emploi et de revenus constitué par la synthèse de sources administratives. Le nouveau système d'information sur la fonction publique, conçu et produit par l'Insee à partir de l'exercice 2009, recense à la fois les données sur l'emploi et sur les rémunérations des agents des trois fonctions publiques, dans une dimension nationale mais aussi territoriale détaillée. Il vise à assurer la meilleure comparabilité possible et une cohérence maximale en matière de conditions d'emploi et de revenus entre les salariés des trois fonctions publiques, tout en permettant des comparaisons public - privé. Le nouveau système d'information intègre des concepts et variables caractéristiques du secteur public, notamment liés au statut de l'agent ou à son mode de rémunération (grade, échelon, indice...). Les informations consolidées, issues de données individuelles relatives à chaque salarié déclarées par l'établissement employeur, permettent une meilleure comptabilisation des salariés (pas de double compte, possibilité de repérer les personnes exerçant plusieurs emplois salariés dans les fonctions publiques), une caractérisation plus précise des emplois occupés et une évaluation de l'ensemble des rémunérations du salarié dans les trois fonctions publiques. La catégorie juridique constitue une variable de classement exhaustif des entreprises et des établissements selon leur statut juridique. Les différentes formes juridiques ont été créées par la loi, soit pour réglementer une activité, soit pour répondre à un vide juridique, le but étant toujours d'adapter le droit aux réalités et aux besoins économiques. Le système d'information Siasp recense toutes les données saisies pour les employeurs dont le numéro de la catégorie juridique commence par 7 et caractérise les personnes morales et organismes soumis au droit administratif. Le choix a été fait d'utiliser la catégorie juridique comme variable clé pour délimiter dans le système Siasp les frontières entre chacun des versants de la fonction publique.

Pour bâtir le [tableau en annexe](#) de la présente publication, la source Siasp a été complétée par la source Connaissance locale de l'appareil productif (**Clap**) qui regroupe des données issues de plusieurs sources administratives et fournit une information homogène sur la localisation des établissements et l'emploi. Le champ de Clap est quasi exhaustif mais ne comprend toutefois pas les effectifs du ministère de la Défense et les employés des particuliers employeurs.

Un titulaire (ou fonctionnaire) est un agent ayant réussi un concours de la fonction publique ou devenu titulaire suite à un plan de titularisation. Dans certains cas, un agent peut être titularisé en catégorie C sans avoir passé de concours.

Pour en savoir plus

Bruniaux V., Légglise D., « Localisation des emplois de la fonction publique en Nord-Pas-de-Calais », Insee Nord-Pas-de-Calais, *Pages de Profils*, n° 143, octobre 2013.

Ernst É., Dorothée O., « L'emploi dans la fonction publique en 2011 », Insee, *Insee Première*, n° 1460, juillet 2013.

Ernst É., « En 2010, 5,5 millions de salariés travaillent dans la fonction publique », Insee, *Insee Première*, n° 1442, avril 2013.

Auby J.-M., Auby J.-B., Didier J.-P., Taillefait A., octobre 2012, *Droit de la fonction publique*, Précis droit public, Dalloz.

Collectif, 2012, *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, édition 2012, Politiques et pratiques de ressources humaines, Faits et chiffres*, La documentation française, Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFF), Paris.

Warzée C., « Départs du marché du travail dans les régions à l'horizon 2020 », Insee, *Insee Première*, n° 1255, septembre 2009.

Warzée C., Lavenseau D., « Les fins de carrière des baby-boomers jusqu'en 2020 », Insee Nord-Pas-de-Calais, *Pages de Profils*, n° 57, juillet 2009.

Favre J., « Emploi public en Nord-Pas-de-Calais : l'adéquation avec les besoins de la population dans l'enseignement et la santé », Insee Nord-Pas-de-Calais, *Pages de Profils*, n° 37, avril 2008.

Légglise D., Graverol P., « L'emploi public en Nord-Pas-de-Calais : la répartition des effectifs sur le territoire », Insee Nord-Pas-de-Calais, *Pages de Profils*, n° 36, mars 2008.

Collectif, avril 2010, *Métiers territoriaux en Nord-Pas-de-Calais au 31 décembre 2007*, étude régionale, Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

Ibarra M., Vaillant É., « L'emploi public en Nord-Pas-de-Calais : dénombrer les effectifs », Insee Nord-Pas-de-Calais, *Pages de Profils*, n° 22, mars 2007.

Sites Internet

@ Insee : www.insee.fr/

@ Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFF) : <http://www.fonction-publique.gouv.fr/>

@ Préfecture de région Nord-Pas-de-Calais : <http://www.nord.gouv.fr/>

@ Région Nord-Pas-de-Calais : www.nordpasdecalais.fr/

@ Agence régionale de santé (ARS) : www.ars.sante.fr/

@ Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences : www.observatoire.cnfpt.fr/

@ Observatoire régional de l'emploi et des formations : www.oref.c2rp.fr/

Ont participé aux comités de pilotage : Nathalie Damiens, Eric Fritsch et Eliane Grammont (Préfecture de région) et Stéphane Humbert (Région Nord-Pas-de-Calais)

Ont participé à titre d'experts aux comités techniques : Francis Delporte (CNFPT), Dominique Fernagut (ARS), Claude Redmann et Sophie Sellier (C2RP et Oref)

Avec l'appui technique du département des études et des statistiques de la DGAFF